

## Les directions départementales de la cohésion sociale : *quel rôle ?*

- 1.
2. Des directions tournées vers le renforcement du lien social...

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable. ». Elle implique de façon générale le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi plus spécifiquement l'inclusion sociale des personnes vulnérables.



L'État n'en est pas le seul acteur : les lois de décentralisation ont fait des collectivités territoriales des responsables essentiels du champ social dans lequel intervient également de façon importante les associations et les organismes sociaux.

Par sa nature même de garant de l'intérêt général, l'Etat reste le fédérateur légitime de projets et d'actions concourant à la cohésion sociale.

### **...qui affirment le rôle d'animateur de l'Etat dans le champ de la cohésion sociale...**

Par la création des directions départementales de la cohésion sociale, regroupant la partie sociale des DDASS, les DDJS, la délégation aux droits des femmes, les personnels des préfectures intervenant sur l'accès au logement ou la politique de la ville, l'Etat affirme son rôle d'« animateur », dans un concert de partenaires, dans le respect des compétences des autres acteurs. Il se positionne dans une fonction d'ingénierie sociale, d'« ensemblier » de projets et d'acteurs afin de trouver des solutions collectives dans le champ sociétal.

Cette posture est complémentaire de la fonction « régaliennne » de protection des usagers et des personnes vulnérables qui continuera à être exercée par les nouvelles directions dans des domaines spécifiques (contrôles de centres de loisirs pour mineurs, des équipements sportifs, des établissements sociaux...).

### **3. ...permettent une meilleure lisibilité et efficacité de l'action de l'Etat...**

Regroupant les compétences de l'Etat en matière sociale, les directions de la cohésion sociale seront un interlocuteur mieux identifié et « unique » pour les collectivités territoriales, les CAF, ou les associations intervenant dans ce secteur d'activité.

Cette nouvelle organisation autorise une meilleure efficacité dans de nombreux domaines jusque là éclatés entre plusieurs services : hébergement et accès au logement, politique de la ville, jeunes...

### **4. ...et un enrichissement des métiers en préservant leurs spécificités.**

Par une organisation resserrée, les DDCS permettront de mieux organiser la complémentarité de métiers dont le cœur des compétences est le maintien ou le développement du lien social, que celles-ci concernent des thèmes spécifiques (développement de la vie associative, des activités physiques, sportives, politiques de la jeunesse et de l'éducation populaire, hébergement-access au logement) ou des publics particuliers (femmes, populations défavorisées...) ou encore des territoires (politique de la ville). Les nouvelles directions valoriseront et développeront, par le partage, les compétences « métiers », techniques, pédagogiques, administratives des personnels intervenant dans des secteurs d'activité spécifiques.

Ces directions donnent du sens à des valeurs partagées par les fonctionnaires relevant de l'administration des affaires sociales, des droits des femmes et de la jeunesse et des sports : le sens de l'intérêt général, l'égalité et la laïcité, l'inclusion sociale, l'importance du développement personnel et collectif.